

possibilité de faire réviser un jugement contre une banque ?

Par fanny23, le 04/06/2016 à 14:17

Bonjour, en 2001 j'ai perdu face à ma banque qui a produit une convention de compte présentée comme étant celle de mars 1999 (jour ouverture de PEA) or je viens de m'apercevoir que c'est celle d'octobre 1999 (complètement modifiée) L'entête de la pièce produite est une copie très mal faite de façon à ne pas voir la date alors que toutes les copies des articles de cette convention sont parfaites : le jugement a été rendu sur la base de cette convention. J'ai déjà versé près de 30 000 euros (pour un découvert de 22 000) et la banque me réclame, à présent 22 000 euros d'intérêts. j'ai présenté un dossier de surendettement et en préparant le dossier à présenter au juge dans 15 jours, je viens de m'apercevoir de cette "arnaque". Puis-je aller en révision : du coup, je me désiste de mon dossier de surendettement. Aucun crédit ne m'a été proposé pour ce découvert de plus d'1 an : je paie des intérêts sur les intérêts etc. Merci pour votre concours.